

# La question de la semaine

## ISF ET SUCCESSION

### **Situation de fait :**

Votre client est assujéti à l'ISF depuis quelques années. Sa mère décède en 2015. L'actif successoral est de 653.902 et il doit s'acquitter de 114.492.86 € de droits de succession.

Vous vous interrogez sur le contenu de la déclaration ISF au 01/01/2016 ; le client ayant payé les droits début 2016 mais n'ayant pas encore encaissé la succession.

### **Éléments juridiques :**

Nous supposons pour les développements qui vont suivre que votre client reçoit sa quote-part successorale en pleine propriété.

La consistance du patrimoine est appréciée à la **date du fait générateur de l'impôt**, c'est-à-dire au 1er janvier de chaque année.

Les variations subies par le patrimoine (dépréciation des biens ou modification de la composition du patrimoine) après le 1er janvier n'ont aucune incidence, sauf si l'événement en cause présente un effet rétroactif.

L'article 720 du Code civil dispose que « Les successions s'ouvrent par la mort, au dernier domicile du défunt. » Donc dans le cas de votre client, la succession s'est ouverte par le décès de sa mère.

Au décès, il est saisi de plein droit des biens, droits et actions du défunt (article 724 du Code civil).

Les héritiers « continuent » la personne du défunt.

Il devra donc déclarer, dès le 1er janvier de l'année suivant celle du décès, soit 2016 dans la situation de votre client, dans son patrimoine imposable à l'ISF, la quote-part lui revenant dans la succession, même si, à cette date, la succession n'est pas définitivement réglée.

Concernant les droits de succession payés en janvier 2016, ils pourront être **inclus dans le passif déductible**.

En effet, pour être déductible, une dette doit respecter les conditions cumulatives suivantes :

- exister au 1er janvier de l'année d'imposition (la dette doit être certaine et se rapporter à un élément d'actif imposable)
- être la charge personnelle du redevable
- être justifiée

**Banque Privée 1818**  
Pôle « Solutions patrimoniales »  
Département Ingénierie patrimoniale  
50, avenue Montaigne  
75008 Paris  
[www.banqueprivée1818.com](http://www.banqueprivée1818.com)

**Sélection 1818**  
Contact commercial : 01 58 19 70 23  
[contact@selection1818.com](mailto:contact@selection1818.com)  
50, avenue Montaigne  
75008 Paris  
[www.selection1818.com](http://www.selection1818.com)